

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 7 décembre 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le sept décembre deux-mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MERCIER.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2022

Date de l'affichage : 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Etaient présents : PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, THIBON Hubert

Etaient excusés : PRADIER Éric (pouvoir à Monique DOLADILLE), AUBERT Julien (pouvoir à Lauriane GOUNON), MICHEL Jean-Marc (pouvoir à Jean-Claude MERCIER)

Participaient à la réunion : Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Florent PASCAL

Objet : Construction d'une station d'épuration au chef-lieu des Assions – acquisition de parcelle

CS202212002

Le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que les démarches auprès du propriétaire de la parcelle sur laquelle doit être implantée la future Step des Assions avancent.

Dans le cadre des travaux de renouvellement et renforcement du réseau d'assainissement aux Assions avec la création d'une station d'épuration filtres plantés de roseaux, il convient d'acquérir la parcelle B 1597, d'une surface de 2200 m² (22a00ca) lieu-dit « Les Salapinches » sur le territoire de la commune des Assions.

Il est proposé le prix de 1€/m² soit 2 200€.

La vente se fera par acte administratif et tous les frais seront supportés par la SISPEC.

Situation particulière : une promesse de vente a été signée le 29/09/2022 afin de garantir la vente et permettre les travaux de débroussaillage pour poursuivre l'étude (conditions particulières de la promesse), la vente ne pouvant intervenir avant le début de l'année 2023 à la demande du vendeur.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'acquisition de la parcelle B1597 sur la Commune des Assions au prix de 1€ le m² soit pour un montant de 2 200 €, dit que l'acte sera rédigé en la forme administrative par les services du SISPEC, autorise le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents se rapportant à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le 1^{er} Vice-Président,

Jean-Claude MERCIER

